

# Garanties d'emprunts

## Nantes Métropole

Sandra GUIQUERO

Direction Habitat – Service PLH – Programmation - Peuplement  
Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9

Tel : 02 40 99 49 15

[sandra.guiquero@nantesmetropole.fr](mailto:sandra.guiquero@nantesmetropole.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Garantie des emprunts aidés par l'Etat (PLUS, PLAI, PAM, PLS) contractés par les constructeurs sociaux.

La garantie peut porter sur l'acquisition foncière, la construction de logements locatifs sociaux, la réhabilitation de logements.

Nantes Métropole s'est substituée à la ville de Nantes et aux autres communes à compter du 1er janvier 2001 y compris pour l'encours de la dette (reprise de la garantie de 2 600 emprunts).

Nantes Métropole délègue aux communes le droit de réservation (20 %) des logements locatifs sociaux faisant l'objet de la garantie d'emprunt.

---

### TYPE D'AIDE

Garanties

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

---

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, SEM.

---

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- La garantie est accordée sous réserve de la situation financière des organismes emprunteurs (à l'appréciation du service financier de Nantes Métropole) et de la cohérence de l'opération avec les objectifs du PLH et de sa faisabilité financière (à l'appréciation de la direction de l'Habitat de Nantes Métropole).
- Les constructeurs sociaux doivent veiller à offrir une gamme diversifiée de logements et porter un effort particulier au logement des ménages les plus démunis.

---

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Nantes Métropole garantit généralement à hauteur de 100 %.